



DES VALEURS À PARTAGER

PRIX CULTURE & CRÉATION PRODUIT EN BRETAGNE 2010

PRIX À LA CRÉATION PRODUIT EN BRETAGNE

- RÈGLEMENT 2010 -

ARTICLE 1 – L'organisateur

L'Association PRODUIT EN BRETAGNE située 2 Avenue de Provence – CS 23812 - 29238 BREST Cedex 3 organise « Le Prix à la Création PRODUIT EN BRETAGNE 2010 », pour lequel les inscriptions sont ouvertes du 15 mars au 30 juin 2010. Le présent règlement définit les règles juridiques applicables à celui-ci.

ARTICLE 2 – Contexte du Prix

PRODUIT EN BRETAGNE organise depuis 10 ans un Grand Prix du Livre et un Grand Prix du Disque, sous l'appellation Prix Culture & Création. L'Association adjoint depuis 2007 à ces Prix Culturels, une dimension Création en mettant en place le Prix à la Création.

Son but est de mettre en lumière le design par l'objet, avec l'idée que la création contemporaine bretonne dans le domaine visuel est tout autant porteuse d'image pour la région, que la littérature ou la musique.

ARTICLE 3 – Les projets qui peuvent s'inscrire

Le Prix à la Création récompense un objet, éventuellement une ligne d'objets, destiné à être vendu/e au grand public, réalisé en série, même petite.

En effet, le but sous-jacent du Prix à la Création est de permettre à des structures de développer leurs ventes. La communication associée au lauréat aura notamment pour rôle de communiquer au grand public qu'il peut se procurer l'objet lauréat s'il le souhaite.

Le Prix concerne les objets ayant fait appel à une création, à une recherche de design :

- objets de décoration
- bijoux
- habillement
- art de la table
- jouets

La concrétisation du projet se sera faite entre le 1^{er} janvier 2008 et le 1^{er} septembre 2010.

Pour être éligibles, les objets doivent correspondre aux critères d'habilitation de Produit en Bretagne pour les éléments qui relèvent de la Culture et de la Création : 70% du coût de revient doit être issu d'opérations réalisées en Bretagne (création, conception graphique, fabrication, décoration, expéditions, gestion des commandes...)

ARTICLE 4 – Qui peut s'inscrire ?

L'inscription est ouverte à tous les types de structures installées en Bretagne (5 départements) qui peuvent être les créatrices / fabricantes de ces types de produits.

ARTICLE 5 – La récompense

Le jury décide de remettre un ou plusieurs prix, voire aucun si les candidatures ne permettaient pas de déterminer un lauréat.

PRODUIT EN BRETAGNE assurera une promotion via les médias et son réseau d'influence. Aucune dotation en nature n'est prévue au moment de l'ouverture de ces inscriptions.

Produit en Bretagne travaille néanmoins à la mise en place de partenariats pour proposer aux lauréats des opérations ciblées en termes de promotion (réalisation de mini-sites internet, mise en avant lors d'événements grand public et professionnels...).

ARTICLE 6 – Le jury

Un premier jury composé d'experts dans les domaines des objets de décoration, bijoux, habillement, art de la table, jouets (types de produits qui peuvent être candidats et récompensés par le Prix à la Création) fera une présélection d'une vingtaine de projets sur la base de la réelle nouveauté des projets et sur leur qualité intrinsèque (solidité, ergonomie...).

Le jury final sera composé d'au moins 7 personnes (journalistes, distributeurs, magasins, amateurs éclairés..) sélectionnées pour l'éclectisme de leurs goûts. Il aura à se prononcer sur l'esthétisme des pièces selon sa propre sensibilité.

Les décisions du jury seront sans appel.

ARTICLE 7 –Remise des prix

Les lauréats seront à minima informés par courrier de l'obtention de leur titre. Une cérémonie de remise des prix en présence des parties prenantes du projet et de journalistes est à l'étude pour début novembre 2010.

ARTICLE 8 - Inscription

Avant le 30 juin 2010 : chaque candidat devra s'être fait connaître auprès de Produit en Bretagne, a minima en transmettant une fiche d'inscription incomplète

Avant le 1^{er} septembre : le candidat devra avoir transmis à :

**Prix à la Création 2010 - PRODUIT EN BRETAGNE
2 Avenue de Provence - CS 23812 - 29238 BREST Cedex 3**

son dossier d'inscription complété :

- fiche d'inscription complète et signée
- photo haute définition du Produit
- tout autre support permettant au jury de se prononcer (l'envoi d'un exemplaire de l'objet présenté sera un plus)

Pour tout renseignement : Véronique Le Berre - Tél : 02-98-47-94-88 - contact@produitenbretagne.com

Attention : aucune relance aux candidats ne sera faite entre le 30 juin et le 1^{er} septembre. Les dossiers incomplets ne seront pas pris en compte.

ARTICLE 9 - Acceptation du règlement et dépôt

Le fait de participer au Prix à la Création implique l'acceptation du présent règlement. Cette acceptation vaut par l'envoi de la fiche d'inscription dûment remplie.

Ce règlement peut être obtenu sur simple demande formulée auprès de l'Association PRODUIT EN BRETAGNE - 2, avenue de Provence - CS 23812 - 29238 BREST Cedex 3.